

ALGÉRIE

2017

Tarik BENBAHMED / t.benbahmed@afdb.org

Hervé LOHOUES / h.lohoues@afdb.org



ALGÉRIE

- En 2016, la croissance du PIB réel a atteint 3.5 % au lieu de 3.8 % l'année précédente, principalement à cause des prix bas du pétrole.
- En juillet 2016, le gouvernement a adopté un nouveau plan de croissance économique (2016-30) axé sur le secteur privé et sur une stratégie triennale de stabilisation du budget.
- L'industrie, hors secteurs pétrolier et gazier, ne représente plus que 5.0 % du PIB en 2016, contre 35 % à la fin des années 80, aussi les autorités envisagent une ré-industrialisation de l'Algérie.

Vue d'ensemble

Les performances économiques de l'Algérie continuent d'être affectées par la baisse des cours du pétrole, passés de 99 dollars américains (USD) en moyenne en 2014 à 53 USD en 2015, puis 45 USD en 2016. Couplé à une forte appréciation du dollar, ce choc externe s'est traduit, tout comme en 2015, par un creusement des déficits budgétaire et extérieur. L'impact sur le secteur réel reste cependant limité.

En effet, en 2016, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 3.5 %, contre 3.8 % en 2015. Cette évolution fait suite à la reprise qui se confirme dans le secteur des hydrocarbures, grâce à une progression des activités de production, de raffinage et de liquéfaction.

L'inflation est repartie à la hausse pour s'établir à 6.4 % en 2016, contre 4.8 % en 2015, après deux années consécutives de baisse en 2013 et 2014. Cette poussée inflationniste résulte de l'augmentation des prix des biens manufacturés (+9.9 %) et des services (+7.4 %). Elle s'explique notamment par l'impact des restrictions aux importations, la hausse de 30 % des prix du carburant en 2016, de même que les hausses attendues en 2017 de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

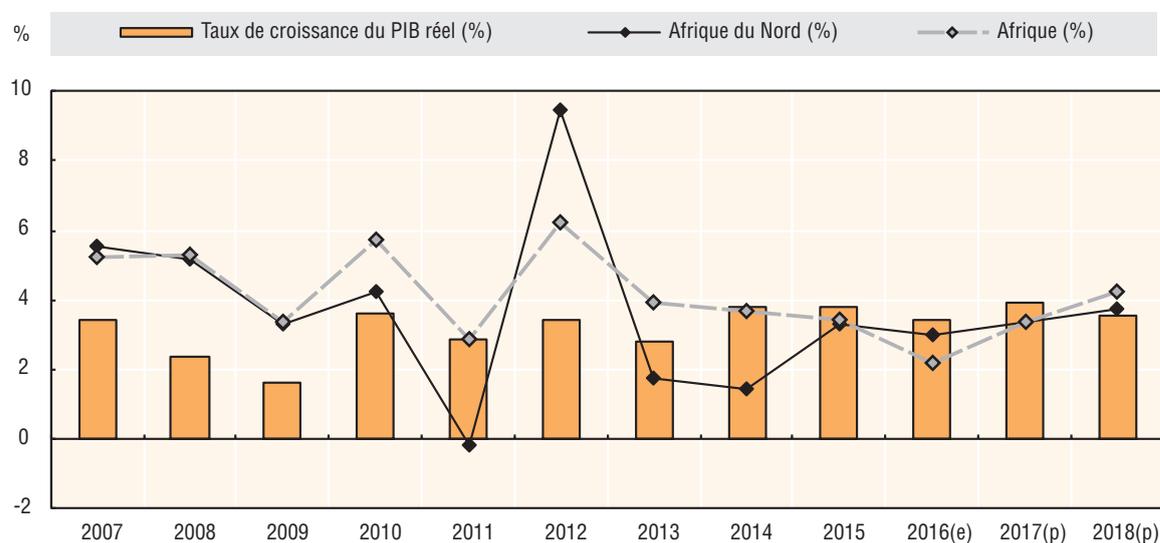
Les finances publiques sont marquées par l'érosion de plus de 60 % des ressources du Fonds de régulation des recettes (FRR), dont le niveau plancher légal de 740 milliards de dinars algériens (DZD) sera levé dès 2017. Le FRR a servi entre autres à financer le déficit du budget général. Ce dernier, pour l'année 2016, s'est établi à 13 % du PIB, après un niveau record de 15 % en 2015.

Au niveau de la position extérieure, la balance courante a enregistré un déficit de 14 % du PIB en 2016, contre 17 % en 2015, tandis que les réserves officielles de change ont baissé de 20 % pour s'établir à 114 milliards USD à fin 2016. Cette évolution s'explique surtout par le déficit commercial de 11 % du PIB en 2016 et 8.0 % en 2015, année durant laquelle le solde de la balance commerciale est devenu négatif pour la première fois en 16 ans, autre conséquence directe de la chute des prix du pétrole.

L'Algérie s'est désindustrialisée au cours des trois dernières décennies. En effet, en 2015, l'industrie manufacturière hors hydrocarbures ne représentait plus que 5 % du PIB contre 35 % à la fin des années 80. En termes de valeur ajoutée, le secteur privé domine les branches suivantes : cuirs et chaussures (90 %), textile (87 %) ; agroalimentaire (87 %) ; chimie, caoutchouc et plastiques (78 %) y compris les produits pharmaceutiques) ; et matériaux de construction (52 %). L'Algérie compte près de 2.7 millions d'entrepreneurs privés dont 16 % opèrent dans l'industrie. Au fil des ans, l'entrepreneur algérien est devenu un partenaire incontournable des pouvoirs publics, qui le consultent dans la cadre de la Tripartite, un forum national où sont débattues les grandes orientations et décisions du gouvernement.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	3.8	3.5	3.9	3.7
Croissance du PIB réel par habitant	2.0	1.7	2.1	1.9
Inflation	4.8	6.4	4.0	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-15.3	-13.2	-6.4	-3.7
Compte courant (% PIB)	-16.0	-13.5	-7.7	-4.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

L'année 2016 a été marquée par la ratification en mars d'une nouvelle Constitution, qui limite désormais à deux le nombre de mandats présidentiels successifs de cinq ans. La loi fondamentale vise également à promouvoir la justice sociale, encourager une économie diversifiée, améliorer le climat des affaires et lutter contre la corruption.

Au plan économique, compte tenu de la forte dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures, l'année 2016 a enregistré une poursuite des effets de la baisse de cours du pétrole. Tout comme en 2015, l'impact de ce choc externe s'est traduit par un creusement des déficits budgétaire et extérieur, son incidence sur le secteur réel restant limitée.

La croissance en volume du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 3.5 % en 2016 contre 3.8 % en 2015, suite au rebond de la production des hydrocarbures depuis 2015 (+0.4 %), après neuf années consécutives de baisse. Ce rebond se confirme en 2016, avec une hausse exceptionnelle de 7.7 % au troisième trimestre, en raison du démarrage de nouveaux champs pétroliers dans le nord-est du pays et de la progression des activités de raffinage et de liquéfaction. Le secteur hors hydrocarbures a crû de 3.3 %, marquant pour la première fois en 20 ans une croissance inférieure à celle du PIB global.

En matière de finances publiques, les comptes de l'État ont été affectés par la baisse de plus de 60 % des ressources du FRR, une importante épargne budgétaire mise en place en 2000. Tiré



des surplus de recettes pétrolières, il a servi entre autres à financer le déficit du budget général. Toutefois, avec une valeur passée de 13 % à 5 % du PIB entre 2015 et 2016, le FRR pourrait ne plus être en mesure, dès 2017, de financer le déficit budgétaire. Celui-ci s'est établi à 13 % en 2016, après le record de 15 % enregistré en 2015.

Concernant le secteur extérieur, la balance commerciale a affiché un déficit de 11 % du PIB, contre 8 % en 2015, année durant laquelle son solde est devenu négatif pour la première fois en 16 ans. Le taux de couverture des importations (29 % du PIB) par les exportations (18 % du PIB) s'est établi à 63 %, en légère baisse par rapport à 2015 (74 %), et encore plus loin de l'équilibre (109 %) de 2014. La balance courante a enregistré, en définitive, un déficit de 14 % du PIB en 2016, contre 16 % en 2015, tandis que les réserves officielles de change ont baissé de 20 % pour s'établir à 114 milliards USD à fin 2016.

Suite à la contraction des dépôts bancaires en 2015, en raison de la chute des prix du pétrole, la Banque d'Algérie avait eu recours au refinancement des banques pour redynamiser le marché monétaire interbancaire, une première depuis 14 ans. Ainsi, la Banque centrale a émis une instruction (n° 06-2016 du 1^{er} septembre 2016) en vue de mieux préciser le fonctionnement des opérations d'*open market* afin de permettre leur mise en application effective. La Banque d'Algérie prévoit, à ce titre, quatre types d'opérations : i) les opérations principales de refinancement (OPR) ; ii) les opérations de refinancement à plus long terme (ORLT) ; iii) les opérations de réglage fin, sans fréquence ni maturité déterminées ; et iv) les opérations structurelles. La Banque d'Algérie a complété cette instruction par l'introduction d'un mécanisme de facilité permanente qui consiste en des apports de liquidités de 24 heures en contrepartie de mise en pension de titres. En définitive, en 2016 la Banque d'Algérie aura mis en œuvre tous les instruments conventionnels d'une banque centrale de manière à permettre aux banques commerciales de développer leur capacité de crédit.

Le taux d'inflation est à la hausse à 6.4 % en 2016 et poursuit son augmentation entamée en 2015 (4.8 %), après deux années consécutives de baisse en 2013 (3.3 %) et 2014 (2.9 %), au lendemain du pic de 2012 (8.9 %). Cette progression est imputable à l'augmentation des prix des biens manufacturés (+9.9 %) et des services (+7.3 %) qui à eux seuls constituent près de 60 % de l'indice des prix. Elle s'explique aussi par la hausse des prix de 30 % du carburant en 2016 et un phénomène d'anticipation de hausse des prix en 2017, lié à l'augmentation attendue de la TVA.

Le chômage s'est établi en septembre 2016 à 10.5 % au niveau national, avec un taux de 8.1 % pour les hommes et 20 % pour les femmes. Les jeunes (16-24 ans) restent les plus affectés, à hauteur de 26.7 %.

La conjoncture, marquée par la chute des cours du pétrole, a incité les autorités à engager une série de réformes destinées à en mitiger les effets, mais aussi à engager une transformation plus structurelle de l'économie. Dans ce contexte, les autorités algériennes ont proposé un Nouveau modèle de croissance économique 2016-30 (NMCE), adopté en conseil des ministres en juillet 2016, dont la trajectoire budgétaire 2016-19 sert de cadre de politique économique à moyen terme. Le NMCE vise une consolidation budgétaire à court terme et une diversification de l'économie à long terme, de manière à réduire la dépendance de l'Algérie à la rente pétrolière. Les secteurs prioritaires identifiés pour la relance économique du pays sont notamment : l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tourisme et le numérique. C'est ainsi qu'après une décennie comme pays non emprunteur, l'Algérie a signé le 23 novembre 2016 un accord de prêt de 900 millions d'euros (EUR) avec la Banque africaine de développement (BAfD), marquant un nouvel engagement de cette dernière dans le pays.

Le taux de croissance est attendu à 3.9 % et 3.7 % en 2017 et 2018 respectivement, grâce aux hydrocarbures et aux investissements dans les infrastructures. L'inflation est projetée autour du niveau objectif de 4 % fixé par la Banque d'Algérie en 2017 et 2018, grâce aux instruments conventionnels mis en œuvre en 2016. Le déficit budgétaire devrait se réduire progressivement



à 6.4 % puis à 3.7 % du PIB en 2017 et 2018, après le pic de 16 % atteint en 2015, en raison de l'objectif fixé par la trajectoire budgétaire 2016-19 de ramener le déficit à un niveau soutenable, autour de 3 % dès 2019. De même, le déficit du compte courant devrait se réduire au cours des deux prochaines années pour atteindre 7.7 % du PIB en 2017 et 4.3 % en 2018, en relation avec l'objectif de baisse de la facture d'importations, dans le cadre de la politique de substitution aux importations du NMCE 2016-30.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2015
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8.6	12.7
Dont pêche
Activités extractives	38.8	21.1
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	33.6	20.9
Activités de fabrication	3.9	4.7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.8	1.0
Construction	9.2	12.1
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	11.5	16.2
Dont hôtels et restaurants	1.0	1.4
Transports, entreposage et communications	7.8	10.9
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	1.1	1.5
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	17.2	18.5
Autres services	1.0	1.3
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La chute des cours du pétrole depuis juin 2014 a eu un impact notable sur les finances publiques algériennes depuis 2015. Après un pic de 15 % du PIB en 2015, le déficit budgétaire s'est établi à 13 % en 2016. Cette évolution résulte d'une contraction des dépenses légèrement plus importante entre 2015 (46 % du PIB) et 2016 (42 %) que la baisse des recettes, de 31 % du PIB à 29 % entre ces deux années.

Par ailleurs, l'épargne publique que représente le FRR s'est contractée de 65 %, pour s'établir à 7.2 milliards USD fin 2016. Ces amortisseurs de chocs extérieurs mis en place dans les années 2000 ne représentent plus que 4.5 % du PIB en 2016, contre environ 26 % en 2014, avant la baisse drastique des cours du pétrole. Le FRR va arriver, selon les prévisions, à un quasi tarissement, à 0.5 % du PIB dès 2017. Pour mémoire, le FRR était alimenté par le différentiel entre le prix moyen du baril de pétrole sur le marché et le prix de référence budgétaire (37 USD) pour le calcul de la fiscalité pétrolière. Dès 2017, ce « prix fiscal » institué en 2008 sera levé, de même que le niveau minimum légal de 740 milliards DZD pour le FRR.

Avec la baisse des prix du baril de pétrole, les autorités avaient déjà procédé à des réajustements visant une consolidation budgétaire, afin de préserver le caractère soutenable des finances publiques et la viabilité du financement de l'économie. C'est ainsi que dès décembre 2014, la rationalisation des dépenses a été graduellement mise en œuvre. L'année 2016 a aussi vu se poursuivre des mesures fiscales telles que le programme de mise en conformité fiscale volontaire et l'annulation de certaines dépenses non engagées, comme en 2015. Par ailleurs, le gouvernement a adopté en juillet 2016, après consultations des forces vives de la nation, le NMCE 2016-30, sous-tendu par une trajectoire budgétaire 2016-19 à titre de plan-cadre de politique économique à



moyen terme. Le NMCE 2016-30 vise une transformation structurelle et une diversification de l'économie du pays, de manière à réduire la dépendance de l'Algérie à la rente pétrolière.

Le projet de Loi de finances 2017 (PLF 2017) adopté le 4 octobre en conseil des ministres s'inscrit dans la logique de la consolidation budgétaire et fixe un cadre budgétaire pluriannuel. C'est pourquoi ce document présente les recettes et dépenses par anticipation pour les exercices 2018 et 2019.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	47.0	35.9	33.3	30.8	29.1	29.1	28.2
Recettes fiscales	8.4	11.8	11.7	13.7	13.3	12.8	12.2
Recettes pétrolières	37.3	22.6	20.1	13.7	10.4	11.2	10.9
Total dépenses et prêts nets (a)	38.8	36.3	40.6	46.1	42.3	35.5	31.9
Dépenses courantes	20.1	24.4	25.4	27.4	26.2	24.8	21.5
Sans intérêts	19.5	24.1	25.2	27.1	26.2	24.8	21.5
Salaires et rémunérations	7.6	11.1	11.6	11.9	11.0	10.7	9.5
Intérêt	0.6	0.3	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	17.9	11.4	14.5	18.3	16.3	10.8	10.2
Solde primaire	8.8	-0.1	-7.1	-15.1	-13.2	-6.4	-3.6
Solde global	8.2	-0.4	-7.3	-15.3	-13.2	-6.4	-3.7

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

En raison de la chute des cours du baril du pétrole, l'Algérie est passée d'une longue période d'excédent structurel de liquidité à une situation de besoin de refinancement, une première en 14 ans. La Banque d'Algérie a donc eu recours au refinancement des banques pour redynamiser le marché monétaire interbancaire. Dans ce cadre, elle a émis en 2016 plusieurs instructions, parmi lesquelles la fixation du taux de réescompte à 3.5 % et des modalités de fonctionnement des opérations d'*open market*, ainsi que les conditions des facilités de prêt marginal pour satisfaire aux besoins temporaires de liquidités des banques.

Au niveau des agrégats, la masse monétaire (M2) a connu une croissance modeste de 1.8 % en 2016, toutefois en légère progression par rapport à 2015 (+0.13 %). Cette situation contraste avec le fort rythme d'expansion monétaire en 2014 (+14 %). Cette stabilisation des liquidités monétaires et quasi-monétaires est surtout liée à la baisse substantielle des dépôts à vue dans les banques en 2015 (-12 %), après leur forte croissance en 2014 (+25 %), ainsi que la contraction encore plus prononcée des dépôts dans le secteur des hydrocarbures en 2015 (-41 %). La quasi-monnaie (notamment les dépôts à terme en dinars et les dépôts en devises), s'est toutefois accrue de 8.9 % en 2015, indiquant une certaine résilience de cet agrégat face au choc externe. L'analyse des contreparties de la masse monétaire est surtout marquée par la forte baisse des créances de l'État en 2015 (-129 %), sous l'effet notamment de l'utilisation du FRR, dont un amenuisement est projeté en 2017, ainsi que par la progression des crédits à l'économie, de 14 %.

Le dinar algérien (DZD) s'est déprécié de 20 % par rapport au dollar américain (USD) et de 3.8 % face à l'euro (EUR), et a permis de compenser en partie la chute de recettes d'hydrocarbures. Son taux de change effectif réel demeure surévalué, en raison de l'élargissement du différentiel d'inflation et de tensions sur les marchés des changes.

L'inflation a quant à elle poursuivi sa hausse pour s'établir à 6.4 % en 2016, à la suite des 4.8 % affichés en 2015, des niveaux supérieurs au plafond de 4 % fixé par la Banque d'Algérie, respectés en 2013 (3.3 %) et 2014 (2.9 %). Cette progression est imputable à l'augmentation des prix des biens

manufacturés (+9.9 %) et des services (+7.3 %) qui à eux seuls constituent près de 60 % de l'indice des prix. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette évolution, notamment l'impact des restrictions aux importations, la dépréciation du dinar, l'augmentation des prix du carburant de 30 % ainsi que l'anticipation de hausse prévue des prix suite à l'augmentation des taux de TVA, en 2017.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le fait marquant en matière de commerce extérieur en 2016 est la mise en œuvre de mesures visant à réduire la facture des importations par un encadrement plus rigoureux de celles-ci. Il s'agit notamment du recours à des restrictions quantitatives aux produits importés, l'application de nouvelles exigences de normes et de qualité, ainsi que l'introduction de licences d'importation. Ainsi, les importations ont été contenues à un niveau de 29 % du PIB en 2016, contre 31 % en 2015 (alors qu'elles étaient de 22 % en 2008), et devraient baisser davantage à 25 % en 2017.

Avec des exportations équivalant à 18 % du PIB en 2016, la balance commerciale est ressortie déficitaire à hauteur de 11 %, contre 8 % en 2015, année durant laquelle elle était devenue négative, pour la première fois en 16 ans. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 63 % en 2016, contre 74 % en 2015 et 109 % en 2014. La balance courante a enregistré un déficit de 14 % du PIB en 2016, contre 16 % en 2015, tandis que les réserves officielles de change ont baissé de 20 % pour s'établir à 114 milliards USD en décembre 2016.

Les cinq premiers clients de l'Algérie, à fin novembre 2016, ont été l'Italie avec 4.8 milliards USD équivalant à 17 % du total des exportations, l'Espagne (12 %), les États-Unis (11 %), la France (11 %) et le Brésil (4.6 %). Du côté des principaux fournisseurs, la Chine est restée en tête avec 8.4 milliards USD, soit 18 % des importations, suivie de la France (10 %), l'Italie (10 %), l'Espagne (7.7 %) et l'Allemagne (6.4 %).

En matière de coopération régionale, les échanges avec les pays du Maghreb restent très faibles et comptent pour moins de 5 % du commerce extérieur. Toutefois, l'Algérie a renforcé ses relations bilatérales avec certains pays comme la Tunisie, avec laquelle elle a signé trois accords de coopération industrielle en 2015, en plus de l'accord commercial préférentiel de 2014. L'Algérie reste un acteur majeur pour la stabilité en Afrique du Nord et dans le Sahel, compte tenu de l'importance accordée à la coopération économique et sécuritaire.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	23.7	4.7	0.1	-8.4	-10.8	-5.1	-1.0
Exportations de biens (f.o.b.)	46.0	30.9	27.9	23.0	18.4	20.3	21.7
Importations de biens (f.o.b.)	22.2	26.2	27.8	31.4	29.2	25.4	22.8
Services	-4.1	-3.3	-3.8	-5.6	-3.1	-3.2	-3.4
Revenu des facteurs	-0.8	-2.2	-2.3	-3.4	-1.4	-1.5	-1.7
Transferts courants	1.6	1.3	1.5	1.4	1.8	2.1	1.9
Solde des comptes courants	20.5	0.6	-4.4	-16.0	-13.5	-7.7	-4.3

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Conséquence de la baisse du cours du baril de pétrole, les comptes de l'État ont été affectés de manière notable. Le déficit budgétaire a atteint 15 % et 13 % du PIB en 2015 et 2016, et l'épargne nationale du FRR a connu une baisse drastique, passant de 26 % du PIB en 2014 à 12.5 % en 2015, puis à 4.5 % 2016, puis un niveau attendu à 0.5 % PIB en 2017. Face à cette situation, l'Algérie devra faire appel à des financements aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

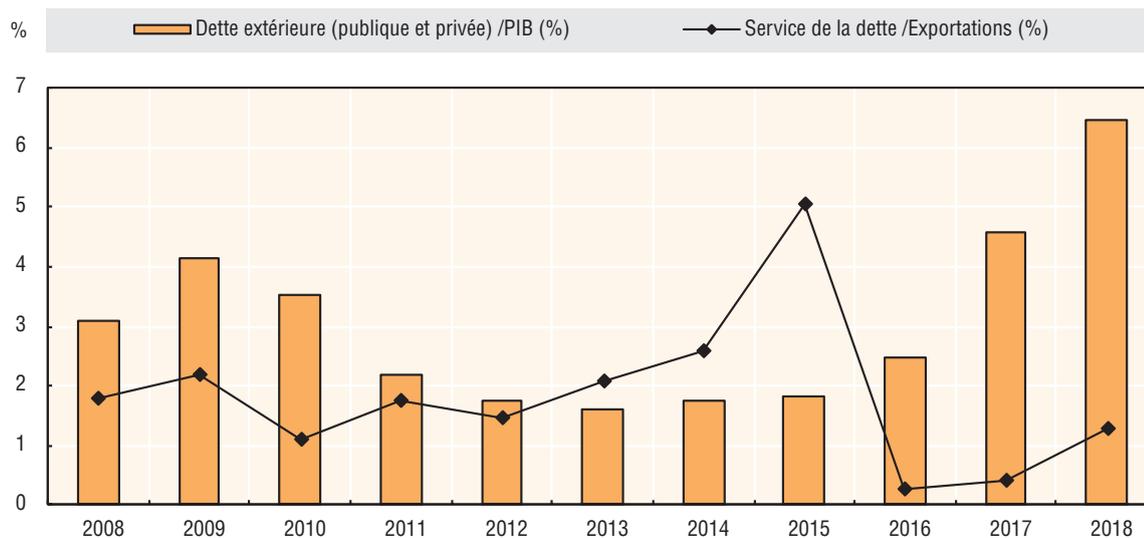


L'encours de la dette intérieure a connu une hausse de 137 % entre 2015 et 2016, reflétant ainsi l'option prise par les autorités de solliciter le marché intérieur pour ses besoins de financement, notamment dans le cadre de l'emprunt national de croissance économique (ENCE). Si en termes de variation l'on observe plus qu'un doublement, l'encours reste toutefois à un niveau soutenable de 19 % du PIB fin 2016, contre 8.3 % fin 2015. La dette intérieure comprend deux principales composantes. La première, la dette d'assainissement, constitue 55 % de l'encours en 2016. Elle est émise au profit des banques publiques dans le cadre de l'assainissement des créances non performantes inscrites dans leur portefeuille. La seconde, la dette courante (45 % du stock total), porte surtout sur les émissions sur le marché des valeurs de l'État et couvre plusieurs maturités allant de trois mois à 15 ans.

En matière d'endettement extérieur, l'Algérie a poursuivi de 2004 à 2015 une politique de désendettement et de non recours à l'emprunt extérieur. C'est ainsi qu'à fin 2015, l'encours de la dette publique extérieure ne représentait que 0.5 % du PIB, pour une valeur de 720 millions USD. Avec l'introduction dans la Loi de finances 2016 de la possibilité de recourir aux financements extérieurs, les autorités algériennes ont sollicité de la BAfD pour un appui budgétaire. Cette opération d'un montant de 900 millions EUR (soit 1 milliard USD) est destinée à soutenir un ensemble de réformes envisagées dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2016-19, faisant de la BAfD la première institution multilatérale sollicitée par l'Algérie, après plus d'une décennie comme pays non emprunteur. Ainsi, à fin 2016, l'encours de la dette extérieure s'est établi à 1.52 milliard USD, équivalant à environ 1 % de son PIB. D'un niveau soutenable, cet encours est composé aux trois quarts de dettes courantes (État emprunteur) et au quart de dette publique externe garantie. À titre de comparaison, la dette extérieure représentait plus du tiers du PIB en 2004.

Pour 2017, l'encours de la dette extérieure est projeté à 0.8 % du PIB, tandis que celui de la dette intérieure baisserait à 16 % du PIB.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

En dehors de quelques entreprises familiales de dimension moyenne, le secteur privé algérien est composé à 95 % de très petites entreprises (TPE), exerçant majoritairement dans le commerce (55 %), les services (34 %), l'industrie (10 %) et la construction (1 %). Son développement et son influence restent plutôt modestes, bien qu'il assure 61 % de l'emploi en 2016.

Le climat des affaires a connu quelques améliorations en 2015 et 2016. En effet, selon l'édition 2017 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, l'Algérie se classe au 156^e rang sur 190 pays, gagnant sept places par rapport à 2016. Les procédures de création d'entreprises ont été facilitées, à travers la suppression du capital minimal exigé pour le lancement d'une petite et moyenne entreprise (PME), mais aussi la réduction du temps d'obtention d'un permis de construire, la plus grande transparence du prix de l'électricité, une réduction de la taxe sur l'activité professionnelle de 2 % à 1 % et une simplification du processus de conformité fiscale en réduisant le nombre de déclarations de revenus.

Malgré ces efforts, le rang de 30^e sur 47 pays africains dans le rapport *Doing Business* indique que des réformes plus audacieuses et plus soutenues restent à engager. Parmi les aspects à améliorer, le rapport a identifié l'accès au crédit, la protection des investisseurs minoritaires, le commerce transfrontalier, la réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres) et le transfert de propriété.

Face à la nécessité de diversification de l'économie afin de réduire la dépendance aux hydrocarbures, dans un contexte de marché pétrolier morose, les autorités ont promulgué un nouveau Code des investissements en 2016. Ce Code est composé principalement de deux textes : la loi n° 16-09 relative à la promotion de l'investissement du 3 août 2016 et les dispositions relatives aux investissements contenues dans la Loi de finances 2016. En particulier, des questions telles que la « règle 49/51 » et la mise en conformité des sociétés appartenant majoritairement à des investisseurs étrangers sont désormais du ressort de la LF 2016, plus flexible car révisable annuellement, en cas de besoin.

Secteur financier

Selon le rapport 2017 du Forum économique mondial (FEM), l'Algérie a progressé de quatre places pour se classer au 132^e rang sur 138 pays, en matière de développement du marché financier. La prépondérance du secteur public explique en partie son efficacité limitée.

En effet, le secteur financier algérien est constitué de 20 banques commerciales et neuf établissements financiers agréés, répartis comme suit : i) six banques publiques, dont une caisse d'épargne ; ii) 14 banques privées à capitaux étrangers (dont une à capitaux mixtes), qui sont des filiales de grandes banques internationales essentiellement axées sur le commerce extérieur ; iii) trois établissements financiers, dont deux publics ; iv) cinq sociétés de leasing, dont trois publiques ; et v) une mutuelle d'assurance agricole, agréée pour effectuer des opérations de banque et qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

En termes de performance du système financier, les prêts non performants portés par les banques publiques représentent 13 % du total des crédits à fin 2016, contre 12 % en 2015. Ce niveau relativement élevé par rapport aux normes internationales est à mettre en relation avec le niveau important des provisions constituées en couverture des risques encourus. Le taux des prêts non performants net des provisions était de 2 % en 2015 et 3 % en 2014. Pour l'ensemble du secteur bancaire (banques privées comprises), le niveau de prêts non performants s'est établi à 9.8 % en 2015, celui corrigé des provisions étant de 3.8 %.



Plusieurs actions visent à moderniser le secteur financier, de manière à l'aligner sur les standards internationaux et accroître sa contribution au financement de l'économie nationale. Dans ce cadre, le secteur bancaire public a bénéficié de deux importants projets d'assistance technique. Le premier, piloté par la BAFD, porte sur la modernisation des systèmes d'information des banques publiques. Le second, mené par la Banque mondiale, vise à renforcer les capacités de gouvernance des banques publiques et de supervision de l'État actionnaire.

Sur le marché boursier, un renforcement de l'offre de titres est attendu. La capitalisation boursière à fin février 2017 s'élève à 46 milliards DZD, soit environ 420 millions USD. Un objectif de capitalisation de 10 milliards USD est attendu à moyen terme. À cet effet, le Conseil des participations de l'État a autorisé l'ouverture du capital de huit entreprises publiques, présentes dans les secteurs des télécommunications, des finances, des eaux et des matériaux de construction.

Enfin, un emprunt obligataire a été lancé en avril 2016 par l'intermédiaire de toutes les agences bancaires et postales. Il a permis à l'État de pallier les difficultés du secteur bancaire à financer le secteur productif.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

En raison de la baisse des cours du baril de pétrole depuis juin 2014, l'Algérie est passée rapidement d'une longue période d'excédent structurel de liquidité à une situation de besoin de financement. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont poursuivi les réformes visant une consolidation fiscale, en privilégiant celles qui, d'une part, réduisent la dépense publique et, d'autre part, renforcent la mobilisation de ressources.

Par ailleurs, les autorités envisagent de relancer l'industrie, dont elles attendent un rôle de locomotive, avec un tissu d'entreprises plus fourni. Ainsi, les deux principaux piliers de l'orientation générale de la politique industrielle, sont la substitution aux importations et la promotion des exportations, de manière à alléger la facture des importations, qui s'est élevée ces dernières années à près de 60 milliards USD par an. Pour ce faire, en plus de la « constitutionnalisation » de l'amélioration du climat des affaires, d'importantes lois ont aussi été adoptées en 2016 : notamment le nouveau Code des investissements et la loi d'orientation des petites et moyennes entreprises (PME). Une mise à niveau de la législation nationale en matière de partenariat public privé (PPP) a aussi été lancée.

Au niveau du système fiscal, un objectif de simplification a été poursuivi dans le cadre de la mise en place d'une politique fiscale axée sur l'efficacité économique, l'équité et l'applicabilité. Les mesures fiscales de la LF 2016 ont visé à conforter les ressources financières, alléger la charge fiscale des contribuables et faciliter les procédures. Plus spécifiquement, elles ont visé quatre objectifs : i) actualisation des taux et amélioration du rendement des ressources ordinaires de l'État ; ii) encouragement et soutien au profit de l'entreprise et de la production nationale ; iii) promotion et facilitation au profit de l'investissement ; et iv) mesures de redéploiement des ressources.

Enfin, la LF 2017 a consacré le cadrage budgétaire à moyen terme en intégrant des prévisions sur trois années (2017, 2018 et 2019), pouvant faire l'objet d'amendement. Elle permet ainsi plus de transparence, une meilleure visibilité de la politique budgétaire et une meilleure maîtrise des finances publiques.

Gestion des ressources naturelles et environnement

L'Algérie a participé aux 21^e et 22^e Conférences des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21 et 22), qui se sont tenues respectivement à Paris et à Marrakech, en septembre 2015 et novembre 2016. L'Algérie a procédé à la ratification de l'Accord de Paris, s'engageant à réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 7 % avec des moyens nationaux, et de 22 %, en cas de coopération internationale dans le domaine. L'Algérie



n'a pas inscrit le Barrage vert et le Plan énergie renouvelables dans les 400 projets proposés par l'Initiative africaine à la COP 22, pour ne pas alourdir la recherche de financement. Néanmoins, elle a réitéré son appel à l'adoption d'une approche permettant aux parties prenantes de l'Accord de Paris sur le climat (COP 21) de participer à la prise des décisions pour sa mise en œuvre.

D'autres faits à retenir en 2016 portent sur la promotion des énergies renouvelables et l'introduction dans la LF 2017 d'une taxe d'efficacité énergétique, applicable aux produits domestiques importés ou fabriqués localement, fonctionnant à l'électricité et dont la consommation dépasse certains seuils énergétiques. Cette nouvelle taxe sera affectée à 90 % au budget de l'État et à 10 % au Fonds national pour la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la cogénération. Cette taxation vise également l'efficacité énergétique.

Bien que ne contribuant qu'à 0.36 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre, l'Algérie compte poursuivre son développement en privilégiant, de plus en plus, l'utilisation d'énergies propres (gaz naturel et énergies renouvelables). Elle dispose au sud du pays d'un important potentiel d'énergie solaire, parmi les plus remarquables au monde et estimé à plus de 5 milliards GWh/an.

Contexte politique

Le contexte politique est marqué par la révision constitutionnelle, qui a conduit à une ratification de la nouvelle Constitution en mars 2016. Le nombre de mandats présidentiels est limité désormais à deux de cinq ans chacun. La réforme comporte un volet économique et social important visant à promouvoir une justice sociale, notamment à l'égard des femmes et des jeunes, à encourager une économie diversifiée, à améliorer le climat des affaires et à lutter contre la corruption.

Ceci vient conforter le modèle de gouvernance mis en place au cours des deux derniers mandats du président Abdelaziz Bouteflika. Cette période a permis de conforter la stabilité politique, de poursuivre et d'approfondir durablement les réformes économiques nécessaires, de faire face aux défis du terrorisme et de l'insécurité au niveau des frontières. Elle a aussi permis de redynamiser la diplomatie algérienne dans le sens, en particulier, d'une coopération africaine accrue. Les liens ont été renforcés avec les pays exportateurs de pétrole, y compris en dehors de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep), avec des succès qui se mesurent à l'aune de l'augmentation des cours du baril de pétrole en 2016.

L'année 2016 est aussi celle de la préparation des élections législatives et locales prévues pour mai 2017, et marque le début des grandes manœuvres de la classe politique. En effet, les partis de la majorité présidentielle, le Front de libération nationale (FLN) et le Rassemblement national démocratique (RND), ont procédé au remplacement de leurs secrétaires généraux, accompagné de mouvements de responsables locaux. Après plusieurs débats internes, la grande majorité des partis d'opposition a annoncé sa participation à ces élections de 2017, espérant la promulgation attendue des textes législatifs d'application concrétisant une plus grande ouverture en direction de l'opposition, telle que prévue par la nouvelle Constitution.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Selon l'Indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en 2016, l'Algérie s'est classée au 82^e rang mondial (sur 186 pays), améliorant d'une position son score de 2015 et de 11 places celui de 2014. Au niveau africain, le pays se classe en 3^e position, tout comme en 2015, après Maurice (57^e mondial) et les Seychelles (63^e). Ce classement vient corroborer les bonnes performances dans l'atteinte des Objectifs du



Millénaire pour le développement (OMD) au terme de leur évaluation finale en 2015, avant la mesure des Objectifs du développement durable (ODD) de l'agenda post-OMD.

En 2016, l'indice Ibrahim sur la gouvernance (IIAG) a classé l'Algérie à la 7^e place des 54 pays africains du point de vue du développement humain. En matière d'éducation, de protection sociale et de santé, l'IIAG classe l'Algérie aux 6^e, 7^e et 8^e rangs, respectivement.

Au plan législatif, en 2016, une loi sanitaire a été prise dans le but d'améliorer et de moderniser la gestion des services de santé et de nutrition. Ses dispositions prévoient un meilleur accès aux soins, y compris dans le secteur privé. À ce titre, le partenariat public-privé (PPP) est encouragé pour permettre une meilleure intégration des structures privées de santé dans le système national et le réseau global des soins. Les principes fondamentaux de gratuité, d'universalité et d'accès aux soins y sont confirmés.

Concernant les grandes pandémies, les prévalences du HIV/Sida, du paludisme et de la tuberculose restent limitées. En effet, l'Onusida estime la prévalence chez les adultes âgés de 15 à 49 ans inférieure à 0.1 %. Les décès annuels causés par le HIV/Sida restent inférieurs à 200. Le pays est en phase d'éradication du paludisme, dont les manifestations sont localisées dans les villages frontaliers du sud du pays. En 2015, il y a été recensé 89 cas provenant de pays voisins, soit 0.22 cas pour 100 000 habitants. L'Algérie s'est engagée auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le processus de certification de son élimination. Quant à la tuberculose pulmonaire, sa prévalence est passée de 150 à 17 cas pour 100 000 habitants du début des années 1970 à la période 2014-15. Ce recul significatif traduit la prise en charge effective de cette maladie dont l'éradication est prévue à l'horizon 2030.

Des efforts restent à faire pour améliorer la qualité de l'éducation. Ainsi, une réforme de l'école a été lancée en 2016 par l'Éducation nationale. Le pays a fait des progrès remarquables dans l'accès universel à la scolarisation. En 2015-16, 99 % des enfants âgés de six ans ont été scolarisés alors qu'ils n'étaient que 43 % en 1966. De même, une Stratégie nationale d'alphabétisation 2007-16 a été mise en œuvre et a permis l'alphabétisation de 3.5 millions d'adultes dont 86 % de femmes.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Le phénomène de la pauvreté reste statistiquement mal cerné en Algérie. L'enquête de l'Office national des statistiques (ONS) sur les dépenses de consommation des ménages de 2011 indique que la pauvreté touche environ 4 millions de personnes, dont 75 % en milieu rural. L'intérêt accordé à la lutte contre la pauvreté date des années 90, période au cours de laquelle l'Algérie mettait en œuvre un programme d'ajustement structurel. Durant la période faste (2000-14) des cours élevés du baril de pétrole et de protection sociale élevée, cet intérêt s'est amoindri pour réapparaître dès 2015, avec la baisse drastique des ressources extérieures. À cet effet, l'IIAG 2016 classe l'Algérie à la 22^e place pour l'intérêt donné aux priorités à la réduction de la pauvreté en 2015. Néanmoins, cet indice permet de classer le pays à la 4^e place du point de vue du niveau de pauvreté en Afrique. Ce classement correspond à une place près à celui de de l'IDH de 2015.

L'action de protection sociale des autorités reste importante aussi bien par les moyens mobilisés (autour de 30 % du PIB) que la diversité des programmes. La contrainte de ressources apparue en 2015, pour ne pas être un handicap, devrait aller dans le sens de la rationalisation du système de protection sociale, basée sur une meilleure appréciation de la pauvreté et des populations vulnérables. Celui-ci repose sur cinq caisses nationales recouvrant l'essentiel des catégories de la population active (73 %) y compris les chômeurs et les retraités. Le système de protection sociale (80 % de la population) est renforcé par des dispositifs tels que le filet social, l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), l'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG), l'indemnité de soutien pour salaire unique (Ipsu), les allocations familiales (AF) et l'indemnité complémentaire d'allocation familiale (Icaf). Le filet de protection du pouvoir d'achat intègre les indemnités et allocations : Ipsu, AF et Icaf sont destinées aux chefs de famille actifs disposant de revenus ne dépassant



pas 7 000 DZD par mois, fixés par l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages de l'ONS de 1988. L'objectif du filet social est d'assurer un niveau de vie minimum aux populations démunies ou vulnérables par l'octroi d'allocations et d'indemnités. Le filet social comprend l'AFS et de l'IAIG. Il intervient dans la lutte contre la précarité, le dénuement et la pauvreté des populations fragilisées par les réformes.

En septembre 2016, le marché du travail comptait une population active de 12.1 millions de personnes (moins du tiers de la population totale) dont 2.4 millions de femmes. La population occupée est estimée à 10.9 millions de personnes, dont 1.9 millions de femmes, soit 17.6% de la population occupée totale. Avec 1.3 million de personnes en quête d'emploi, le chômage frappe 10.5 % de la population active, affectant 8.1 % des hommes, 20 % des femmes et 26.7 % des 16-24 ans. Si les jeunes adoptent une attitude flexible en matière d'emploi et de mobilité géographique, en revanche, les employeurs sont réticents à l'embauche des primo demandeurs d'emploi. La part de l'informel dans l'emploi, au sens de la non-affiliation à la sécurité sociale, est de l'ordre de 39 % de la population occupée.

Malgré les programmes de relance économique et les différents dispositifs de soutien à l'emploi, l'offre de travail reste insuffisante. En matière de relation de travail, la pratique révèle la méconnaissance du salarié comme de l'employeur des règles juridiques en vigueur. La relation contractuelle est largement favorable à l'employeur. Sachant que la majorité des recrutements se fait sous contrats à durée déterminée (CDD), l'emploi s'avère précaire, d'autant que les recours éventuels à l'Inspection du travail en cas de conflit aboutissent rarement.

Égalité hommes-femmes

Des progrès importants restent à faire pour renforcer l'accès des femmes à l'emploi ainsi qu'aux ressources économiques et productives. Néanmoins, en dépit des résistances relevant davantage de la coutume que de la loi, des progrès substantiels ont été faits. Ainsi, elles représentent 43 % des magistrats, 62 % des personnels de santé, 68 % des enseignants et 51 % des journalistes. Les lauréates au Baccalauréat et les diplômées de l'enseignement supérieur dépassent les 60 % de leurs cohortes. La société algérienne évolue vite, posant le défi de la flexibilité des mœurs et des coutumes. En matière d'activité salariale, les femmes ne constituent pourtant que 20 % de la population active en 2016. Le taux de chômage les affectant restant élevé, soit 19.7 % de la population active féminine contre une moyenne nationale de 10.5 %.

L'égalité de genre est garantie par la Constitution et la loi. Il n'y a pas de discrimination dans l'accès aux fonctions de responsabilité, de mandats et de rémunération. La dichotomie entre la Loi et la coutume qui pèse sur la femme expliquerait le classement sévère de l'Algérie, à la 128^e place sur 145 pays par le *Gender Gap Index* 2015 du FEM. La protection contre les violences est consacrée par la Constitution. Le Code pénal punit les violences et de nouvelles infractions, comme le harcèlement sexuel, y ont été introduites.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation en Algérie

Au cours de la dernière décennie, le secteur privé a pris une importance de plus en plus marquée dans l'industrie manufacturière hors hydrocarbures (IMHH). En effet, il avait bénéficié d'une dynamique et d'une visibilité accrue depuis la libéralisation de l'économie, notamment par la mise en œuvre, en 1988, d'un dispositif législatif et réglementaire relatif à l'orientation des investissements économiques privés nationaux. Ces réformes ont induit l'ouverture du commerce extérieur et le recul du secteur public, suite à la liquidation de plusieurs entreprises publiques non rentables (1989-2006) et la privatisation de 417 entreprises publiques (2003-07). En 2015, l'IMHH a compté pour environ 5 % du PIB, alors qu'elle en représentait environ 35 % à la fin des années 80, indiquant une certaine désindustrialisation de l'Algérie au cours des trois dernières décennies.



En 2015, le secteur privé a contribué à hauteur de 77 % à la valeur ajoutée de l'IMHH et compte 97 % des 95 447 unités industrielles actuelles (contre 14 000 en 1988). Moins de 0.5 % d'entre elles présentent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 27 millions USD. En termes de valeur ajoutée, le secteur privé domine dans les branches suivantes : cuirs et chaussures (à 90 %), textile (87 %), agroalimentaire (87 %), chimie, plastiques et médicaments (78 %) ainsi que les matériaux de construction (52 %).

En revanche, l'industrie manufacturière des hydrocarbures (IMH) est dominée par le secteur public, le secteur privé national en étant absent. Ainsi, le secteur public industriel marchand reste prépondérant dans les branches suivantes : énergie (100 %), industries diverses (94 %), industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (93 %), mines et carrières (90 %), transformation des hydrocarbures (88 %) ainsi que bois, liège et papier (51 %). Ce secteur public industriel a connu une chute régulière de certaines de ses productions. Ainsi, l'indice de production du deuxième trimestre 2016 (base 100 en 1989), se chiffre à 45, contre 74 en 1996, pour l'industrie manufacturière. Parmi les branches préservées figurent l'énergie (indice de 535), les liants hydrauliques (191), le raffinage (156) et la liquéfaction du gaz naturel (110). Cette désindustrialisation s'est accompagnée d'un chômage important d'ouvriers spécialisés et de cadres du secteur public et ses activités sous-traitantes, formant ainsi un nouveau vivier d'avenir pour le secteur privé.

En 2016, l'industrie a occupé près de 1.5 million de travailleurs, soit 13.5 % de l'emploi, qui a connu dans ce secteur une augmentation annuelle sur la décennie de 1.5 %. Vue sous l'angle de la performance industrielle, la productivité apparente, toutes branches confondues, est passée de 48 500 à 28 500 USD par personne occupée entre 2005 et 2015, marquant un recul moyen de 5 % par an, imputable à la dévaluation du DZD et à la baisse du prix du baril de brut. Hors hydrocarbures, la productivité est nettement inférieure, soit 5 844 USD en 2015. Trois décennies après l'amorce des réformes, l'industrie en Algérie reste dominée par les hydrocarbures, qui constituent sa principale ressource. Les exportations hors hydrocarbures ne dépassent pas 2 milliards USD.

En termes organisationnels, prenant exemple de l'expérience de la société pétrolière nationale Sonatrach qui, dès l'origine, s'est structurée en filières autour des hydrocarbures, le secteur s'est structuré en sociétés nationales. Par la suite, tout en restant fidèle à la filière, l'organisation a évolué, au plan juridique, au fur et à mesure de la mise en œuvre de réformes et la disparition successives des anciennes structures (fonds de participation, holding, sociétés de participation des capitaux de l'État), pour aboutir en 2014 aux groupes industriels. Selon l'argumentaire appuyant leur création, ces derniers devaient tirer les enseignements du passé et présenter des tailles critiques, facilitant les synergies et bénéficiant des complémentarités et des capacités de déploiement sur les marchés. Il y aurait absence d'intermédiation entre l'entreprise et l'État propriétaire du capital.

Se fondant sur ce mode organisationnel, la stratégie de relance industrielle a eu pour objectif la diversification des activités et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures. Dans cette perspective, 13 filières prioritaires devraient porter les industries en matière de valorisation des ressources naturelles, de développement et d'intégration des activités d'amont en aval, en améliorant le tissu industriel et en favorisant la promotion du partenariat national et international tout en renforçant le potentiel des ressources humaines. Les objectifs de la nouvelle stratégie industrielle visent à moderniser l'industrie algérienne pour la porter au standard international de compétitivité et d'attractivité et atteindre, sans compression des effectifs, une croissance de 7 % à partir de 2019. Dans son volet territorial, la stratégie industrielle a retenu la création de zones industrielles pilotes à Oran, Mostaganem (à l'Ouest) Sétif, Arréridj et Annaba (à l'Est).

Un nouveau Code des investissements a été promulgué en 2016, qui prône une libéralisation des régimes d'investissement et la possibilité de privatisation des actifs appartenant à l'État. Ce changement de cap devrait favoriser l'investissement national et étranger.



L'Algérie compte près de 2.7 millions d'entrepreneurs privés dont 16 % opèrent dans l'industrie. Plusieurs catégories d'entrepreneurs cohabitent, différenciés par leurs origines et modes de gestion, notamment. Les entrepreneurs privés du secteur industriel proviennent généralement de la sphère commerciale, avec un caractère familial dominant. Une catégorie particulière d'entrepreneurs, constituée de professionnels, généralement d'universitaires, s'est investie dans la fabrication de produits spécialisés, après un passage par l'importation et/ou la distribution grossiste, leur permettant ainsi d'accumuler du capital. Des cadres et ouvriers spécialisés, victimes du dégraissage dans le secteur public, ont joué un rôle important dans la création d'entreprises privées (notamment des TPE et des PME).

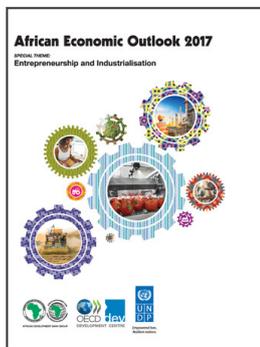
Deux *success stories* d'entrepreneurs privés sont notables en Algérie : un groupe moderne géré selon les normes de gestion internationalement admises, se limitant aux activités de sa filière (Biopharm) et celui d'un groupe familial se développant avec succès (Cevital).

Biopharm, présent dans différents métiers du médicament, a été fondé en 1992 par un pharmacien. Transformé en 2004 en société par actions (SPA), ce groupe a réalisé, en 2015, un chiffre d'affaires consolidé de 500 millions USD. En 2013, il ouvre son capital à des investisseurs institutionnels internationaux. Le titre Biopharm (BIO) est introduit à la Bourse d'Alger en 2016. L'obtention par son usine de la certification aux bonnes pratiques de fabrication a ouvert le marché européen, outre le marché africain où Biopharm exporte depuis 2011 une quinzaine de produits.

De son côté, Cevital, un groupe familial fondé en 1998 par un ancien cadre de la Société nationale de sidérurgie (SNS), s'est investi dans de nombreuses activités : huilerie, raffinage du sucre, grande distribution, concessionnaire automobile, agriculture, construction métallique, électroménager, import-export, etc. En 2016, Cevital est le premier groupe privé avec 26 filiales, 18 000 employés et 6.5 milliards USD de chiffre d'affaires. Il s'est déployé à l'international (Brésil, Côte d'Ivoire, France, Italie et Malaisie).

De manière générale, au fil des ans, l'entrepreneur algérien s'est rapproché de l'autorité publique jusqu'à en devenir un partenaire incontournable. Il est régulièrement consulté, notamment dans le cadre de la Tripartite (autorités, représentants des travailleurs et patronat), où sont débattues les grandes orientations et décisions du gouvernement.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Algérie », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.